



# ACCREDITATION ERASMUS

A photograph of three people standing against a light blue background decorated with various education-related icons such as a wrench, a cube, a lightning bolt, a speech bubble, a pie chart, and a graph. On the left, a young woman in a red and black welding jacket holds a welding helmet and gloves. In the center, a young girl holds a spiral notebook with a drawing on it. On the right, an older man in a dark sweater holds a red book. They are all smiling.

POUR  
L'ENSEIGNEMENT  
ET LA FORMATION  
PROFESSIONNELS

POUR  
L'ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE

POUR  
L'ÉDUCATION  
DES ADULTES



## L'AVENIR D'ERASMUS+



Lancé en 2014, le programme Erasmus+ a offert de nombreuses possibilités de mobilité et de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le programme a permis aux participants d'acquérir des compétences et une expérience précieuses et de moderniser l'enseignement, la formation et les activités pour la jeunesse partout en Europe.

Le nouveau programme (2021-2027) se veut encore plus inclusif, accessible et durable. Parmi ses principaux objectifs figurent le soutien de la transition numérique dans l'éducation européen et la création de l'espace européen de l'éducation.

Pour atteindre ces objectifs, le nouveau programme a été conçu de manière à faciliter au maximum l'accès pour les organismes. L'accréditation Erasmus joue un rôle essentiel à cet égard.

**L'accréditation Erasmus est un nouvel outil permettant d'accéder aux activités de mobilité au titre du nouveau programme.** Cette brochure explique le fonctionnement de l'accréditation, qui peut la solliciter et quels sont ses avantages.

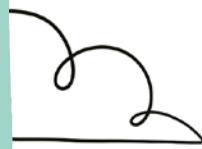
2027

2021



**L'accréditation Erasmus est l'équivalent d'une carte de membre pour participer à l'action de mobilité dans le cadre du programme.**

Les organismes ne doivent être accrédités qu'une seule fois pour bénéficier de financement pour des activités de mobilité dans le cadre de l'action clé n°1 durant les sept années du programme.



# QUE VISE L'ACCREDITATION ERASMUS?

L'accréditation Erasmus donne aux organismes l'accès à des possibilités de mobilité à des fins d'éducation et de formation au titre de l'action clé n°1 du programme. L'action clé n°1 aide les organismes à offrir aux apprenants, enseignants, formateurs et autres membres du personnel éducatif des possibilités de développement professionnel et personnel.

**Chaque accréditation Erasmus vise l'un des trois domaines de l'éducation suivants:**

## EDUCATION DES ADULTES

Y compris l'éducation formelle, informelle et non formelle des adultes.

## ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

Y compris l'enseignement et la formation professionnels initiaux et continus et toutes les formes d'éducation et de formation en milieu professionnel.

## ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Y compris les structures d'accueil de la petite enfance, les écoles maternelles, primaires et secondaires.



## Une garantie de qualité

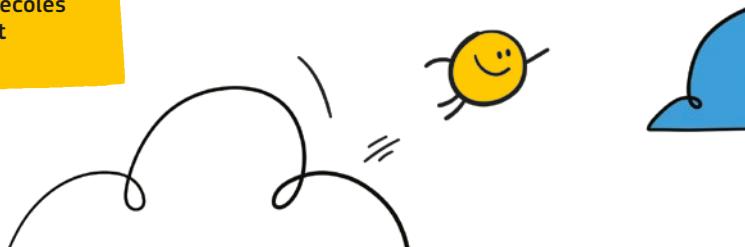
Lorsqu'ils candidatent à une accréditation Erasmus, les organismes acceptent de se conformer à un ensemble de standards de qualité Erasmus. Pour les organismes accrédités, ces standards sont la clé d'un succès garanti. Pour les participants, elles offrent une garantie de qualité. Vous trouverez le texte des standards de qualité dans l'Appel à propositions Accréditation ou dans le formulaire de candidature.

## ACTIVITÉS ÉLIGIBLES:

Mobilité du personnel sous forme de période d'observation, de mission d'enseignement ou de participation à un cours structuré.

Mobilité individuelle des élèves, des apprenants de l'éducation des adultes, des apprenants de l'enseignement et la formation professionnels (lycéens, apprentis ou alternants), et des jeunes diplômés.

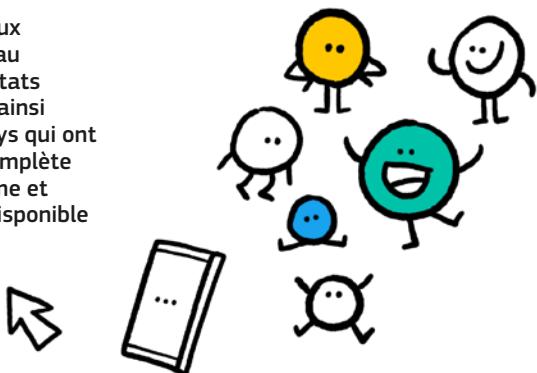
Mobilité groupée des élèves et des apprenants de l'éducation des adultes.



## QUI PEUT CANDIDATER?

Les candidatures sont ouvertes aux organismes des pays participant au programme. Cela inclut tous les États membres de l'Union européenne, ainsi qu'un certain nombre d'autres pays qui ont adhéré au programme. La liste complète des pays participant au programme et de leurs agences nationales est disponible à l'adresse suivante:

[https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact_fr)



### DIFFÉRENTS TYPES D'ORGANISMES SONT ÉLIGIBLES, NOTAMMENT:

Les organismes dispensant un enseignement scolaire, un enseignement et une formation professionnels, ou un enseignement destiné aux adultes



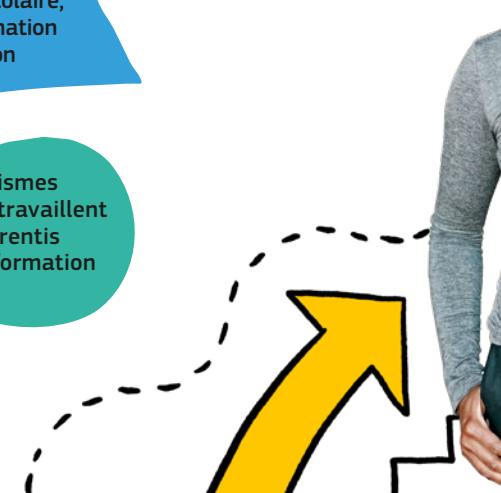
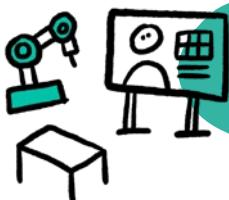
Les autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination et autres organismes ayant un rôle dans le secteur de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, ou de l'éducation des adultes



Pour savoir si votre organisme peut déposer une candidature, veuillez visiter le site web de votre agence nationale!



Entreprises et autres organismes qui accueillent, forment ou travaillent avec des apprenants et apprentis de l'enseignement et de la formation professionnels





## QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE ACCRÉDITATION ERASMUS?

Pour être accrédités, les organismes doivent concevoir un plan pour mettre en œuvre des activités de mobilité de grande qualité et, par ces activités, améliorer leur offre d'enseignement et de formation. Une fois titulaires de l'accréditation, les organismes peuvent bénéficier des avantages suivants:

### BÉNÉFICIER D'UN FINANCEMENT STABLE

Votre organisme peut compter sur le programme pour vous obtenir un financement pour de nouvelles activités de mobilité chaque année.



### ÉLABORER SA PROPRE STRATÉGIE

L'accréditation Erasmus vous permet de définir vos propres objectifs et vous offre la liberté de choisir le rythme auquel vous souhaitez évoluer. À mesure que vous progressez, vous pouvez également actualiser votre plan pour qu'il reste adapté à vos besoins.

### INVESTIR DANS L'AVENIR

Avoir accès à un financement stable signifie que vous pouvez vous concentrer sur des objectifs à long terme. Les activités de mobilité peuvent être utilisées pour améliorer progressivement la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans votre organisation vers des niveaux plus élevés.



### DES OPPORTUNITÉS POUR ÉVOLUER ET EXPLORER

Vous pouvez essayer de nouveaux types d'activités ou des collaborations avec de nouveaux partenaires – sans avoir à rédiger une nouvelle candidature à chaque fois.



## DEUX TYPES D'ACCREDITATIONS ERASMUS

Si vous décidez de candidater à une accréditation Erasmus, deux options s'offrent à vous:



### ACCREDITATION ERASMUS POUR ORGANISMES INDIVIDUELS

C'est la formule standard – votre organisation candidate pour recevoir un financement pour ses propres personnels ou ses propres apprenants.

Il est également possible de transformer votre accréditation individuelle en une accréditation pour coordinateur d'un consortium de mobilité, une fois que vous avez acquis une expérience solide!



### ACCREDITATION ERASMUS POUR COORDINATEURS D'UN CONSORCIO DE MOBILITÉ

Les coordinateurs d'un consortium de mobilité accrédités peuvent coordonner un groupe d'organismes travaillant dans le cadre d'un plan conjoint et organisant des activités de mobilité à l'étranger.

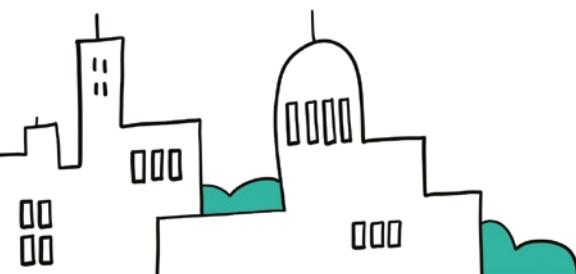
Les membres de votre consortium ne doivent pas détenir eux-mêmes une accréditation Erasmus, mais ils doivent être du même pays que votre organisme.



### Vous hésitez à candidater? Il existe d'autres options!

L'accréditation Erasmus n'est pas obligatoire. Il y a d'autres manières de participer au programme. En voici quelques-unes:

- déposer une candidature pour un projet court de mobilité au titre de l'action clé n°1
- rejoindre un consortium de mobilité existant
- accueillir des participants d'un organisme partenaire à l'étranger



## QUESTIONS ET RÉPONSES

### COMMENT DÉPOSER MA CANDIDATURE?



Les candidatures doivent être soumises auprès de l'agence nationale de votre pays.

La procédure de candidature s'articule autour de la création de votre **plan Erasmus**. Le plan décrit la manière dont vous envisagez d'organiser des activités de mobilité et les objectifs que votre organisation entend atteindre en les mettant en œuvre. Votre plan Erasmus doit couvrir une période d'au moins deux ans. L'extension de sa durée ne nécessitera pas de nouvelle candidature.

La procédure de candidature est simple. Le formulaire de candidature vous fournit un cadre pour élaborer votre plan Erasmus. Chaque section contient des explications et des conseils.

**Consultez le formulaire de candidature à l'adresse suivante:**

<https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>

### COMMENT RECEVOIR UN FINANCEMENT?

Si votre candidature est acceptée, vous aurez accès à la procédure spéciale accélérée de financement au titre de l'action clé n°1. Vous pouvez alors solliciter un financement chaque année, en soumettant simplement une demande de financement à votre agence nationale.

Rassurez-vous, la demande de financement est tout à fait différente d'une candidature classique. Il vous suffit de fournir des informations de base, telles que le nombre de participants et le type d'activités, pour estimer le financement dont vous avez besoin.

L'agence nationale répartit chaque année les fonds disponibles entre les organismes accrédités. Le processus relatif aux demandes et allocations de financement est décrit en détail sur le site web de l'agence nationale et dans le guide du programme, qui est publié chaque année.

### QUE FAIRE SI MON ORGANISATION TRAVAILLE DANS PLUS D'UN SECTEUR DE L'ÉDUCATION?

Votre organisation peut être accréditée dans plusieurs secteurs! Dans ce cas, vous devez soumettre une candidature distincte pour chaque secteur dans lequel elle souhaite être accréditée.

### PUIS-JE CANDIDATER SI MON ORGANISME N'A AUCUNE EXPÉRIENCE AVEC ERASMUS+?

**Oui, bien sûr!** Les accréditations Erasmus sont ouvertes à toutes les organismes intéressés.

Une expérience antérieure dans le cadre d'Erasmus+ n'est pas nécessaire. En cas de doute, vérifiez auprès de votre agence nationale si votre organisme est éligible.

### ET SI JE DOIS MODIFIER MON PLAN ERASMUS?

Les circonstances évoluent et les plans doivent tous être adaptés au fur et à mesure.

**Avec l'accréditation Erasmus, ce n'est pas un problème.**

Les aspects pratiques – tels que le nombre exact de participants, le lieu ou la durée des activités – peuvent être modifiés pendant la mise en œuvre. Vous pouvez également mettre à jour les objectifs de votre plan Erasmus si nécessaire. Votre agence nationale vous fournira des conseils sur le moment et la manière de le faire.

### POURRAI-JE CANDIDATER L'ANNÉE PROCHAINE?

**Oui, vous pouvez!** Un nouvel appel à candidatures pour les accréditations Erasmus sera ouvert chaque année.

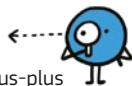
## VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS?

Des informations et ressources complémentaires  
sont disponibles ci-dessous:



### Consultez le guide du Programme:

[https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide_fr)



### Consultez le formulaire de candidature:

<https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>



### Contactez votre agence nationale:

[https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/contact_fr)



© Union européenne, 2021

Toutes les photos © Getty Images

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).



Office des publications  
de l'Union européenne

ISBN 978-92-76-30463-0

doi:10.2766/656793